

Paris, le 9 avril 2020 à 18h00

**REDUCTION A 15 EUROS DU DIVIDENDE**  
**PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MAI**

Le Conseil d'Administration de Burelle SA, réuni par conférence téléphonique le 9 avril 2020, a décidé à l'unanimité de réduire le dividende proposé pour l'année 2019 à 15 euros par action, contre 20 euros initialement proposé.

Ce dividende sera mis en paiement le 5 juin 2020, après approbation par l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2020.

Celle-ci se tiendra à Levallois, 1 allée Pierre Burelle, à partir de 11h, hors la présence physique des actionnaires, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19.

En conséquence, Burelle SA invite ses actionnaires à exprimer leur vote par correspondance ou par procuration, en utilisant les documents de vote mis en ligne sur [www.burelle.fr](http://www.burelle.fr) à compter du 6 mai 2020.

---

Burelle SA est cotée à Euronext Paris Compartiment A (code ISIN : FR0000061137) et éligible au SRD. Holding animatrice, elle contrôle majoritairement trois filiales, la **Compagnie Plastic Omnium**, **Sofiparc** et **Burelle Participations**. La Compagnie Plastic Omnium est cotée à l'Euronext Paris Compartiment A, est éligible au SRD et fait partie des indices SBF 120 et du CAC Mid 60 (code ISIN : FR0000124570).

**Relations Actionnaires** : Tél.: 33. (0)1.40.87.64.49 - Fax : 33. (0)1.40.87.96.09 – [investor.relations@burelle.com](mailto:investor.relations@burelle.com) - Site internet : [www.burelle.com](http://www.burelle.com)